Ref. formation 202405242067

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CDOS47
Alexis COUTURIER
05.53.48.32.50
alexiscouturier@franceolympique.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du(de la) candidat(e) à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » (BPJEPS). Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » sont les suivantes : Le(la) candidat(e) doit : - être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ; - produire un certificat médical de non contre-indication : o à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ; o et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis. Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle figurant en annexe IV-A. - être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis, - satisfaire au test technique suivant : Réaliser un 400 m nage libre en moins de 7mn40s.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Exercer en autonomie son activité professionnelle d'éducateur sportif en activités aquatiques de la natation Organiser les activités aquatiques et de la natation en prenant compte caractéristiques son public sa structure Respecter la réglementation. Assurer la sécurité des tiers et des publics.

Contenu et modalités d'organisation

UNITE CAPITALISABLE 1 UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle 1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics 1-1-2 Produire des écrits professionnels 1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté 1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics 1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics 1-2-3Garantir l'intégrité physique et morale des publics OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure 1-3-1 Se situer dans la structure 1-3-2 Situer la structure dans les différents types d'environnement 1-3-3 Participer à la vie de la structure UNITE CAPITALISABLE 2 UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE OI 2-1 Concevoir un projet d'animation 2-1-1Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli 2-1-2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation 2-1-3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet OI 2-2 Conduire un projet d'animation 2-2-1 Planifier les étapes de réalisation 2-2-2 Animer une équipe dans le cadre du projet 2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires OI 2-3 Evaluer un projet d'animation 2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés 2-3-2 Produire un bilan 2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution UNITE CAPITALISABLE 3 UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION OI 3-1 concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation. 3-1-1 mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation et notamment les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation 3-1-2 fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités

…

Commentaires sur la durée hedmomadaire **Nous réalisons un entretien de positionnement en début de formation pour évaluer les besoins en formation, en allègement... pour individualiser au maximum le parcours de formation.**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation - ***Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)***

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Les titulaires d'un BPJEPS AAN peuvent par la suite: - Poursuivre sur un diplôme d'état supérieurs (DEJEPS - DESJEPS) en se spécialisant - S'insérer dans la vie professionnelle (en tant que salarié ou en créant leur propre entreprise) - S'engager dans une seconde spécialité du BPJEPS pour compléter leur formation (ils n'auront que 2 UC sur 4 à valider les UC 1 et 2 étant le tronc commun du BPJEPS)

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00471349	du 05/09/2024 au 20/06/2025	Agen (47)	CDOS47		MON COMPTE FORMATION	FPC

00590300	du 18/09/2025 au 30/06/2026	Pujols (47)	CDOS47	MON COMPTE FORMATION	FPC